

Le projet de parc éolien de La Ferrière-en-Parthenay se situe sur la commune de La Ferrière-en-Parthenay dans le département des Deux-Sèvres.

Il prévoit la mise en place de **3 à 4 aérogénérateurs**, d'un **poste de livraison** et une **unité de stockage**.



LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

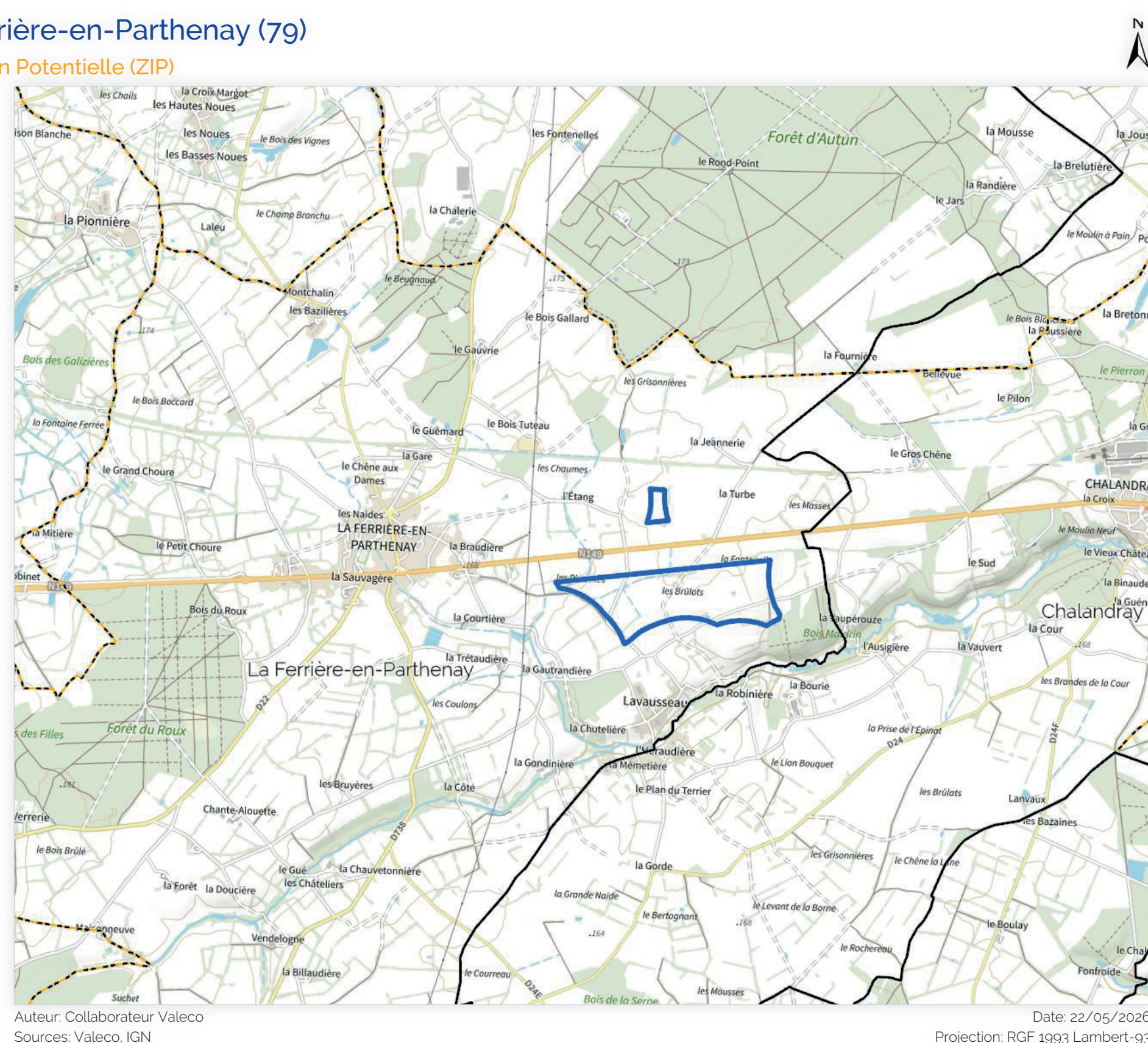
La zone d'implantation potentielle se situe à l'est de la commune de La Ferrière-en-Parthenay. Il s'agit d'une zone exempte de toute contrainte administrative et réglementaire (éloignement aux habitations de 500m, aux radars militaires de 30km, aux conduites de gaz,

des réseaux hertziens, des zones protégées, plafond aérien de l'aviation civile (DGAC) etc.) tout en bénéficiant d'un bon gisement éolien. La ZIP de ce projet éolien se trouve au nord-est de la commune de la Ferrière-en-Parthenay.

Projet éolien de La Ferrière-en-Parthenay (79)

Carte de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Départements
Communes
Zones projets (éolien)
ZIP



Aucune implantation n'est encore définie à ce stade.

Plusieurs variantes d'implantation seront d'abord élaborées dans le cadre d'une démarche de concertation, via des ateliers avec les élus et les habitants.

Ces variantes seront ensuite analysées par des bureaux d'études indépendants et experts afin d'identifier les variantes les mieux adaptées aux enjeux du territoire.

CHIFFRES DU PROJET

Ils ne sont pas définitifs et permettent d'établir un ordre de grandeur



3 à 4
Nombre d'éoliennes



5 à 7 MW
Puissance unitaire



15 à 25 MW
Puissance du parc éolien

PROJET ÉOLIEN DE LA FERRIÈRE-EN- PARTHENAY

Photo du pôle éolien des Monts de Lacaux

EVOLUTION ET DÉROULEMENT DU PROJET ÉOLIEN

Mars 2025

LANCEMENT DES ÉTUDES

Les études lancées permettent de déterminer l'état initial de la zone d'étude et d'identifier les différents enjeux naturalistes, acoustiques, physiques/humains, paysagers et patrimoniaux. L'étude environnementale doit s'établir sur une année complète afin de couvrir l'ensemble des cycles biologiques de la flore et de la faune.

Mai 2026

RÉCEPTION DES ÉTATS INITIAUX

Bureau d'études naturalistes



Bureau d'études paysagères et patrimoniales



Bureau d'études assembleur



Bureau d'étude acoustique



Juin Juillet 2026

RÉFLEXION SUR L'IMPLANTATION

Des variantes d'implantations pourront alors être définies avec les élus et les habitants en prenant compte des préconisations émises par les bureaux d'études spécialisés en fonction des enjeux identifiés.

Automne 2026

LANCEMENT DES ÉTUDES D'IMPACT

La partie traitant des impacts du projet sur son environnement et la définition des mesures associées sera réalisée à l'automne 2026 afin de qualifier et quantifier les impacts brutes et résiduels de l'installation d'aérogénérateurs sur la zone d'implantation potentielle.

1^{er} trimestre 2027

RÉCEPTION DES ÉTUDES ET CONSTITUTION DU DDAE

A partir des impacts identifiés, des mesures spécifiques sont mises en place pour faciliter l'intégration du projet dans son milieu.

Afin d'atteindre un impact résiduel neutre voire positif sur l'environnement, les impacts seront évités et réduits puis finalement compensés si nécessaire.

2^{ème} trimestre 2027

DÉPÔT DU DDAE

Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale à la préfecture des Deux-Sèvres.